

Profil des candidat·e·s au Comité central de Physioswiss

8 janvier 2024

Dans la fiche de profil, une distinction est faite entre les exigences à l'égard du Collège et des différents membres.

1. Exigences à l'égard du Collège

1.1 Expériences et compétences requises

Idéalement, en tant que collectif, le Comité central dispose des expériences et compétences suivantes:

- Bon réseau dans le secteur suisse de la santé, en particulier en ce qui concerne les soins de base, la prévention et les compétences en santé.
- Connaissances et expérience du système de formation initiale et continue, ainsi que de la politique professionnelle.
- Bonne compréhension de la politique sanitaire en Suisse: cadre politique, processus politiques, réseautage avec les acteurs de la scène politique.
- Connaissances en économie d'entreprise, en particulier dans le domaine de la gestion du personnel et des finances au sein d'organisations à but non lucratif.
- Capacité de direction stratégique d'entreprise et de gestion stratégique de projets.
- Compétences en matière de numérisation et de transformation numérique dans le secteur de la santé.
- Connaissances et expérience dans le domaine du droit et de l'économie de la santé.
- Compétences et expérience dans la gestion associative.
- Connaissances en relations publiques, communication et marketing.

1.2 Genres / tranches d'âge / répartition régionale

Le Comité central se veut pluriel et paritaire:

- Il veille, dans la mesure du possible, à la diversité des genres.
- Il regroupe des personnes de différentes tranches d'âge.
- La Suisse romande et le Tessin sont équitablement représentés.

2. Exigences de base à l'égard de tou·te·s les membres du Comité central

Chaque membre du Comité central satisfait aux exigences suivantes:

- Connaissances et expérience du système de santé suisse.
- Identification aux valeurs de Physioswiss.
- Réputation irréprochable et intégrité personnelle.

- Capacité de réflexion stratégique.
- Capacité analytique et esprit de synthèse, jugement critique et agilité intellectuelle.
- Disposition à prendre des décisions dans des situations complexes et à en assumer la responsabilité.
- Capacité à travailler en équipe, à obtenir un consensus et à gérer les conflits.
- Discrétion.
- Indépendance et absence de conflit d'intérêts susceptible de porter atteinte à l'impartialité.
- Capacité à communiquer en français ou en allemand; une compréhension orale et écrite du français et de l'allemand est requise.
- Disponibilité.

3. Disponibilité

Le temps de travail des membres du Comité central (à l'exception de la présidente) est estimé à environ 100 heures par an: pour les réunions (au moins six réunions ordinaires d'une demi-journée par an, au moins une retraite d'un à deux jours et l'Assemblée des délégué-e-s), la préparation des réunions, les entretiens, les tâches de représentation, etc.

4. Indemnisation

Conformément au régime d'indemnisation du Comité central de Physioswiss.